



cessation bail par le proprietaire

Par **ALAINNN**, le **28/07/2011** à **12:29**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison dans la drome que nous avons loué le 1er juin 2010 (bail de 3 ans);

Je serai mutée en savoie debut fevrier 2012, quels sont nos droits en tant que proprietaire ?
Peut on casser le bail pour vendre notre maison ?

Merci de votre aide !!
Cordialement.

Alain

Par **Domil**, le **28/07/2011** à **12:44**

non.

soit vous vendez occupé (le bail se continue avec le nouveau propriétaire, donc prix de vente moindre)

Soit vous envoyez un congé pour vente et

- le préavis commencera le 1er décembre 2012
- le locataire aura jusqu'au 1er février 2013 pour donner sa réponse à votre offre de vente (donc vous ne pourrez vendre, même occupé, avant cette date, si vous envoyez un congé pour vente)
- le bail se terminera le 1er juin 2013

Vous pouvez négocier avec le locataire

Par **ALAINNN**, le **28/07/2011** à **19:54**

Merci de votre reponse

CORDIALEMENT